

Réunion de la Commission Exécutive

du Comité International Olympique

avec les délégués des Comités Nationaux Olympiques, à Rome, le 19 mai 1959, au Foro Italico, siège du Comité Olympique National Italien

LISTE DE PRÉSENCE
(ATTENDANCE LIST)

Commission Exécutive du Comité International Olympique
(Executive Board of the International Olympic Committee)

Président : M. Avery Brundage.

Vice-président : M. Armand Massard.

Membres : Comte Paolo Thaon di Revel; Général-col. Vladimir Stoitchev; M. Bo Ekelund; Dr Karl Ritter von Halt.

Comités Nationaux Olympiques
National Olympic Committees

Afrique du Sud : M. R. Honey.

Allemagne (ouest) : M. Walter Wülfing.

Allemagne (est) : M. Heinz Schöbel.
M. Günther Heinze.
M. Dr Jürgen Papenbrock.

Argentine : M. Enrique Alberdi.

Australie : M. Hugh Weir.

Autriche : M. Edgar Fried.

Belgique : M. Victor Boin.
M. José Crahay.

Bulgarie : M. Anguel P. Vassef.
Dr Dragomir Mateef.

Chili : M. Alejandro Rivera Bascur.

Chine (Taiwan) : M. Chen-Wu-Wei.

Corée (sud) : M. Walter Jhung.
M. Sangbeck Lee.

Danemark : M. Leo Frederiksen.
M. Axel Lundqvist.

Espagne : M. Jose Antonio Elola-Olaso.
M. J. A. Samarach.
M. Z. de San Roman y de la Fuente.

Etats-Unis : M. Douglas F. Roby.

Finlande : M. Yrjo Valkama.
M. E. A. Rosenquist.

France : M. Jean Carle.
M. Jean Dame.

Ghana : M. P. D. Quartey.

Grande-Bretagne : M. K. S. Duncan.

Grèce : M. Jean Kétséas.

Hollande : M. A. Paulen.

Hongrie : M. Gyula Hegyi.
M. Joseph Molnar.

Inde : Maharajah de Patialn.

Indonésie : M. Hamengkv Bwono.
M. Maladi.

Irak : M. Mahmud M. Kaisi.

Israël : M. Haim Glovinsky.

Italie : M. Onesti.
M. Fabian.

Japon : M. Kazushige Hirasawa.
M. Masaji Tabato.
M. Shingoro Takaishi.

Kenya : M. R. S. Alexander.
M. T. B. Story.

Liban : Cheik Gabriel Gemayel.

Luxembourg : M. Paul Wilwert.
M. Aug. Hansen.

Monaco : Dr L. Orecchia.

Norvège : M. A. Proet Höst.
M. Jörgen Jahre.

Nouvelle-Zélande : M. Alexander Ross.

Pakistan : M. N.M. Khan.

Pérou : M. Alfonso Arias-Schreiber.

Pologne : M. Reczek.
M. Piewcewicz.

Porto-Rico : M. Monagas.

Portugal : M. Nobre Guedes.
M. Vieira.

Roumanie : M. J. Balas.
M. E. Ghibu.

Suède : Général G. Dyrssen.
M. Bo Ekelund.

Suisse : M. M. Henninger.
M. J. Weymann.

Tchécoslovaquie : M. Vodslon Frantisek.
M. Kroutil Frantisek.

Tunisie : M. Bedir Mahmoud.
M. Ben Amor Abdel Mégid.

Turquie : M. Burhan-Felek.
M. A. Romanov.

U.R.S.S. : M. V. Chubarov.

Venezuela : M. Julio Bustamante.
M. José Beracasa.

Yougoslavie : Ing. Boris Bakrac.
M. Branho Polic.

Maroc : M. Hadj Mohammed Ben Hadj.
Abdelouahad Benjelloun.
M. Charles Benitah.

Comité organisateur de Rome :
M. Marcello Garroni.
M. Mario Saini.

Comité organisateur de Squaw Valley :

M. Prentis C. Hale, président.
M. Robert Di Giorgio, vice-président.
M. H. D. Thoreau, dir. technique.
M. Martin Blatt, dir. des transports.
M. Tom Malone, assist. au dir. des transports.

Séance ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Avery Brundage, président du Comité International Olympique, qui adresse les souhaits de bienvenue aux délégués présents.

RAPPORT DE SQUAW VALLEY

M. Prentis C. Hale, président du Comité Organisateur des VIII^{es} Jeux Olympiques d'Hiver de 1960 à Squaw Valley, présente son rapport et assure les délégués que les travaux seront prêts à temps voulu. La parole n'étant pas demandée, ce rapport est accepté.

RAPPORT DE ROME

M. Giulio Onesti, président du Comité Organisateur des Jeux de la XVII^e Olympiade, à Rome, 1960, remet aux congressistes le 5^e rapport imprimé. La parole n'est pas demandée, ce qui prouve que les congressistes sont satisfaits de ce qu'ils ont vu au cours de leur visite le jour précédent. Ce rapport est accepté.

CANDIDATURE DES VILLES AUX JEUX DE 1964

M. Brundage donne la liste des villes candidates aux Jeux d'été et d'hiver 1964, soit:

Été : Bruxelles, Detroit, Tokyo, Vienne.
Hiver : Calgari, Innsbruck, Lahti.

Toutes ces villes seront représentées à la Session du Comité International Olympique à Munich. Aucune remarque n'est formulée au sujet de ces candidatures.

DEVOIRS DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES

M. Brundage fait un tour d'horizon sur les devoirs des Comités Nationaux Olympiques basés sur les Règles Olympiques. Il attire l'attention sur l'article 60 des Règles, dans lesquelles il est stipulé qu'aucune délégation ou mission étrangère ne peut être reconnue aux Jeux. Il prie les Comités Nationaux Olympiques de veiller strictement à ce que de telles missions ne soient pas envoyées aux Jeux Olympiques. Le président insiste également sur la teneur de l'article 34 des Règles, et plus particulièrement sur les engagements des athlètes. Il dit que cette règle doit être observée strictement? et remarque à ce sujet que certaines fédérations Internationales ont leurs propres règles. Cependant, lorsque les engagements sont envoyés aux Comités Nationaux Olympiques, il est entendu que ce sont les Règles olympiques qui doivent être respectées avant tout.

M. Brundage fait part à l'assemblée que le projet de la CONVENTION POUR LA PROTECTION DES EMBLÈMES OLYMPIQUES est prêt, et que le Comité National Olympique de Grèce, avec l'appui du gouvernement de son pays, lancera les invitations pour que la signature de cette convention puisse se réaliser en octobre prochain. Il rappelle que ces emblèmes sont

la propriété du Comité International Olympique, sous le contrôle des Comités Nationaux Olympiques dans leurs propres pays respectifs. Il demande aux Comités Nationaux Olympiques d'intervenir auprès de leurs propres gouvernements afin qu'un maximum de pays y participe. Environ 40 d'entre eux ont déjà adhéré.

M. Edgar Fried (Autriche) estime que cette question de Convention est très importante. Dans certains pays, comme l'Autriche, on se heurte à des lois fédérales qui font qu'une protection est impossible. Pour cette raison, il recommande à ses collègues des Comités Nationaux Olympiques d'intervenir auprès de leurs gouvernements, afin qu'ils participent à cette Convention, comme il le fera lui-même dans son pays. M. Brundage signale le succès remporté aux Etats-Unis par une convention très stricte qui a été adoptée par ce gouvernement.

AIDE FINANCIÈRE
AUX COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES

Le Maharajah de Patiala (Inde) cite que dans certains pays les Comités Nationaux Olympiques nécessitent l'aide financière du gouvernement. C'est le cas de l'Asie, et notamment de l'Inde. Les gouvernements demandent naturellement en échange une contrepartie. Il aimerait entendre les opinions de certains collègues, car il s'agit d'un problème sérieux pour les pays financièrement sous-développés.

M. Marcel Henninger (Suisse) pense que la réunion d'aujourd'hui est de toute importance. Les Comités Nationaux Olympiques ont toujours collaboré étroitement avec le Comité International Olympique. Ce sont les Comités Nationaux Olympiques qui traitent les affaires olympiques avec les fédérations nationales. Les Comités Nationaux Olympiques se sont sentis diminués après la réunion d'Evian, aussi est-il heureux d'avoir entendu les paroles rassurantes de M. Brundage, accordant aux Comités Nationaux Olympiques l'importance qu'ils méritent. La question financière est un problème qui retient l'attention de tous les Comités Nationaux Olympiques. Ce serait un erreur que de prélever un pourcentage sur les billets d'entrée aux Jeux en faveur des Fédérations Internationales. Tout au plus, si cela devait se produire, le Comité International Olympique devrait-il en être le bénéficiaire. Les Comités Nationaux Olympiques peuvent toujours s'organiser financièrement dans leur pays. Un effort particulier doit être entrepris afin qu'une collaboration toujours plus étroite se poursuive entre Comités Nationaux Olympiques, Fédérations Internationales, Comité International Olympique et fédérations nationales. Les dirigeants de toutes ces organisations doivent être des sportifs animés du meilleur esprit. Il s'oppose donc à un financement quelconque. Il part du point de vue que les Fédérations Internationales ont un rôle technique à remplir, tandis que l'âme des Jeux est entre les mains des Comités Nationaux Olympiques.

M. Brundage remercie M. Henninger pour son excellente intervention empreinte du meilleur esprit.

Le président propose qu'une intervention soit faite auprès des Comités Nationaux Olympiques par voie de circulaire, et que le résultat en soit communiqué aux intéressés. Par ailleurs, il pense qu'à l'avenir la télévision sera une source de financement en faveur des diverses organisations olympiques. Il existe également une autre possibilité, qui est celle de l'émission d'un timbre olympique mis en vente pendant les Jeux avec une surcharge. Le Comité International Olympique étudiera ces différents problèmes.

DISCRIMINATION RACIALE

M. Aleksei Romanov (U.R.S.S.) déclare que les Comités Nationaux Olympiques sont responsables du respect de la Charte Olympique dans leur pays. Leur tâche est de réunir toute la jeunesse et leur devoir est de lutter pour la paix. Ceci devrait figurer dans les Règles Olympiques. Il cite la discrimination raciale qui existe particulièrement en Afrique du Sud, où le Comité National Olympique de ce pays n'a jamais fait rien pour l'éviter; il a de ce fait violé les Règles Olympiques et le Comité International Olympique n'a jamais réagi. *M. Brundage* fait remarquer que le but du Mouvement Olympique figure à l'article 4 de nos principes fondamentaux, et que le maintien de la paix entre les peuples y est mentionné. Le Comité International Olympique ne dévient jamais de l'article 1 de ce principe, où il est dit, qu'aucune distinction n'est admise à l'égard d'un pays ou d'une personne, pour des motifs de race, de religion ou de politique. Au sujet de l'Afrique du Sud, le Comité International Olympique est en correspondance depuis des mois avec le Comité National Olympique de ce pays quant au problème de la discrimination raciale. Le Comité International Olympique cherche une solution satisfaisante dans le but de permettre à toute la jeunesse de ce pays de participer aux Jeux, sans distinction de couleur.

M. Reginald Honey (Sud-Afrique) s'élève contre les accusations générales qui sont adressées à son comité, sans qu'aucune preuve n'ait été apportée. Depuis une année, son comité est en correspondance avec le Comité International Olympique au sujet de ce problème. Il estime que son comité est de bonne foi, et qu'il est prêt à tout entreprendre pour que tous les athlètes de son pays puissent participer, pour autant qu'ils possèdent un standing olympique ou international. Répondant à une question de *M. Brundage*, *M. Honey* déclare qu'il a obtenu de son gouvernement l'assurance que tous les athlètes sud-africains retenus par le Comité National Olympique pour prendre part aux Jeux obtiendront leur passeport.

INVITATIONS AUX JEUX

M. Armand Massard (Comité International Olympique) a été quelque peu frappé de constater

que les invitations à participer aux Jeux ont été remises aux Comités Nationaux Olympiques par les représentants du gouvernement italien (ambassadeurs, consuls, etc.). En France, par exemple, il y eut un sérieux malentendu, qui a créé un certain malaise, car l'ambassadeur de la République d'Italie avait l'intention de remettre l'invitation au gouvernement français. *M. Massard* est intervenu pour faire comprendre à l'Ambassade d'Italie qu'il appartenait au Comité Olympique Français de recevoir la dite invitation. Nous devons nous défendre, dit *M. Massard* contre l'intervention des gouvernements dans les affaires intérieures des Comités Nationaux Olympiques. *M. Victor Boin* (Belgique) déclare, au sujet de l'intervention de *M. Massard*, qu'en Belgique le contact entre l'Ambassade d'Italie et le Comité Olympique de Belgique fut direct. Il n'y a pas d'équivoque possible en Belgique, où le Comité National Olympique a besoin des fonds gouvernementaux pour pouvoir participer aux Jeux. Malgré cet appui financier, le gouvernement belge n'intervient en aucune façon dans les affaires du comité qu'il préside.

M. Brundage pense que, tout en maintenant des relations cordiales avec leur gouvernement, ce sont finalement les Comités Nationaux Olympiques, et eux seuls, qui peuvent envoyer les engagements d'athlètes aux Jeux. Ceci a une grande importance et représente la force essentielle des Comités Nationaux Olympiques. Si certains Comités Nationaux Olympiques reçoivent des subsides gouvernementaux, cela doit se faire sans conditions.

RAPPORTS

ENTRE LES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES ET LE COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

M. Reczek (Pologne) demande que le Comité International Olympique réunisse les délégués des Comités Nationaux Olympiques tous les quatre ans pour discuter le programme des Jeux, car les Comités Nationaux Olympiques ont aussi droit à discuter de ce problème. D'autre part, le Comité International Olympique devrait sérieusement étudier le projet du comité d'U.R.S.S. que ce dernier a remis aujourd'hui aux délégués présents. Ce projet lui paraît important et intéressant. Il se déclare fermement en sa faveur. (Annexe p. 44.)

M. Brundage pense qu'il s'agit d'un projet révolutionnaire qui néanmoins sera étudié par le Comité International Olympique. Il est cependant parvenu trop tard pour être porté à l'ordre du jour de la Session du Comité International Olympique.

Le Général Stoïtchev (Comité International Olympique) se déclare en faveur du projet présenté par le Comité Olympique d'U.R.S.S. Le développement rapide des sports dans le monde moderne nous incite à nous pencher sérieusement sur ce problème. Il fait une comparaison entre les Jeux de 1896 et ceux de Melbourne. Il en souligne le développement continué quant au nombre des pays participants. Il compare ce qui se faisait à l'époque, lorsque tous les rouages du Mouvement Olympique étaient entre les mains du Comité International Olympique, alors qu'aujourd'hui il faut collaborer entre les organisations existantes.

M. J. Balas (Roumanie) parle dans le même sens que l'orateur précédent.

M. Edgar Fried (Autriche) déclare qu'on nous a toujours dit, et c'est un fait, que les Comités Nationaux Olympiques sont l'émanation du Comité International Olympique, et qu'il doit exister une étroite collaboration entre eux et le Comité International Olympique. Il pense cependant que nos amis russes ont été loin dans leur projet. Si les Comités Nationaux Olympiques ont des devoirs à remplir, ils doivent également avoir des droits. Dans cet esprit, il pense que quelque chose doit être fait pour consolider cette collaboration.

M. A. Romanov (U.R.S.S.) plaide en faveur du projet de l'U.R.S.S. Il donne les raisons qui ont poussé son comité à présenter ces changements radicaux. Il demande aux Comités Nationaux Olympiques présents de bien étudier ce problème, et suggère qu'une commission, présidée par *M. Brundage*, soit nommée pour étude et rapport.

M. Frantisek Kroulil (Tchécoslovaquie) déclare que son comité (à l'époque Comité National de Bohême) est le plus ancien comité, puisqu'il fut créé en 1896. Il parle en faveur du projet russe et de la nomination d'une commission.

M. Hugh Weir (Australie) déclare au sujet de la désignation de la ville désirant obtenir l'organisation des Jeux de 1964 qu'une certaine rotation soit retenue. La question financière ne doit pas être un problème prédominant. Il se dit adversaire du projet de l'U.R.S.S., qui aurait pour conséquence l'alourdissement du Comité International Olympique. Si le Mouvement Olympique a pris une telle ampleur, c'est grâce au sens pondéré et sage du Baron de Coubertin. Le fait d'accepter le projet russe aurait pour conséquence que le Comité International Olympique serait composé de personnalités changeant d'une année à l'autre; il n'aurait aucun sens de continuité.

Le Maharajah de Patiala (Inde) se prononce également contre le projet russe. Il désire que l'on introduise dans le règlement qu'une réunion telle que celle de ce jour soit convoquée chaque année dans différentes parties du monde et il propose New-Dehli pour une prochaine réunion.

M. K. S. Duncan (Grande-Bretagne) parle du problème des techniciens, juges et arbitres, et constate que des progrès énormes ont été réalisés en ce qui concerne les logements de ces personnes pendant les Jeux. Il se déclare en faveur d'une surcharge sur les billets d'entrée aux Jeux en faveur des Fédérations Internationales qui ont une importante tâche à remplir.

M. B. Bakrac (Yougoslavie) et *M. J. Molnar* (Hongrie) s'expriment tous deux en faveur du projet russe et demandent la nomination d'une commission.

M. P. D. Quartey (Ghana) remercie le président Onesti et le Comité Olympique National Italien de leur aimable accueil, et met tous ses espoirs dans l'avenir du Comité du Ghana, qui est empreint d'un haut idéal olympique. Il souhaite que le résultat des réunions olympiques qui se tiennent en mai à Rome et à Munich soit un renforcement des liens qui doivent unir les membres d'une même famille. Il caresse l'espoir que le Comité International Olympique donnera son appui aux Jeux Africains, ainsi qu'aux organisations olympiques du sud du Sahara.

M. N. M. Khan (Pakistan) partage les opinions déjà exprimées en vue d'une étroite collaboration entre les Comités Nationaux Olympiques et le Comité International Olympique. Il faut suivre l'époque actuelle, dit l'orateur, car les Comités Nationaux Olympiques ont un rôle effectif à jouer et ne doivent pas exister seulement à titre de figurants. Il pense aussi que le Comité International Olympique devrait être réorganisé et devenir plus représentatif. C'est une question à discuter en petit comité.

M. A. Brundage rappelle l'histoire du Mouvement Olympique. Il a maintes fois souligné le fait que les rapports entre les différentes instances olympiques doivent être plus étroits. Au début de l'ère olympique moderne, il n'y avait qu'une seule instance dirigeant le Mouvement Olympique: le Comité International Olympique. Ce que le Comité d'U.R.S.S. préconise, c'est précisément le retour à un tel état de choses. Il y a un certain nombre d'années, au début du Mouvement Olympique, le Comité International Olympique s'est rapidement rendu compte qu'il était impossible de diriger ce mouvement à lui tout seul. C'est la raison pour laquelle il a reconnu que trois organisations étaient nécessaires: les Fédérations Internationales pour les problèmes techniques, les Comités Nationaux Olympiques pour les fonctions administratives et finalement le Comité International Olympique qui est la pour la coordination des différents rouages. Comment un Comité National Olympique peut-il être en même temps national et international? Il en est de même pour les Fédérations Internationales, que les problèmes techniques de leur propre sport occupent suffisamment. Il reconnaît que ce problème est très important et qu'il sera étudié. Cependant, nous devons avoir une instance internationale à laquelle sont rattachés les ambassadeurs du Comité International Olympique, c'est-à-dire les Comités Nationaux Olympiques. Il faut être prudent avant d'entreprendre des changements aussi catégoriques que ceux qui nous sont proposés.

RAPPORTS

ENTRE LES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES ET LES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

M. A. Brundage dit que dans les Règles il est prévu que la majorité votante des Comités Nationaux Olympiques doit être accordée aux Fédérations Nationales. Ceci donne indirectement aux Fédérations Internationales un contrôle des Comités Nationaux Olympiques. L'ingérence commerciale et politique doit être évitée au sein des Comités Nationaux Olympiques. Le Comité International Olympique est prêt à aider les Comités Nationaux Olympiques qui auraient des difficultés de ce genre.

Le Maharajah de Patiala (Inde) déclare qu'il se présente souvent des difficultés au sein des Comités

Séance levée à 13 h. et reprise à 14 h. 30.

Nationaux Olympiques avec les Fédérations Nationales qui leur sont affiliées. Il expose un cas particulier survenu dans son pays et concernant une Fédération Nationale ayant agi contre les intérêts de son Comité National Olympique. Elle en fut exclue, mais continue à rester affiliée à la Fédération Internationale correspondante qui l'autorise à concourir dans des compétitions internationales. De tels faits diminuent le prestige des Comités Nationaux Olympiques et il demande que cette question soit étudiée par le Comité International Olympique.

M. A. P. Vassef (Bulgarie) pense que l'article 23 des Règles Olympiques est trop vague. On y parle des rapports du Comité International Olympique avec les Fédérations Internationales, mais il n'est pas fait mention de tels rapports avec les Comités Nationaux Olympiques. *M. Brundage* remercie *M. Vassef* d'avoir attiré son attention sur cet article 23 et déclare que la chose sera discutée au sein du Comité International Olympique.

COMMENT RÉDUIRE LES FRAIS DES JEUX OLYMPIQUES

M. Brundage déclare que ce sujet a été longuement discuté au sein du Comité International Olympique. Aux Jeux de 1912, auxquels le président prit part à titre d'athlète, les frais furent de l'ordre de 100 000 livres sterling environ. Pour Rome, en 1960, le budget de dépenses s'éleva à environ 33 millions de dollars. Dans ces conditions, il n'y a que peu de villes capables d'organiser des Jeux, quoique ces derniers appartiennent au monde entier. Pour 1964, nous n'avons que quatre villes candidates. Qu'en sera-t-il en 1968 ?

RÉDUCTION DU PROGRAMME OLYMPIQUE

M. Brundage admet qu'il serait désirable d'avoir tous les sports au programme des Jeux, mais il s'agit là d'une impossibilité. Le Comité International Olympique a longuement discuté ce problème. Il y a deux tendances: celle qui consiste à ajouter des sports nouveaux au programme, et une autre qui parle de limitation.

M. K. S. Duncan (Grande-Bretagne) dit que le Comité International Olympique devrait avoir un secrétariat permanent allant de Jeux en Jeux, et qui pourrait ainsi éviter aux organisateurs les erreurs commises régulièrement à chaque Jeux et qui en augmentent les frais. D'autre part, les nouvelles Règles prévoient un nombre minimum de sports à porter au programme et ne font pas état d'un maximum, qui devrait être prévu.

M. Edgar Fried (Autriche) expose la situation telle qu'elle existe dans son pays, où deux villes (Vienne et Innsbruck) sont candidates à l'organisation des Jeux d'été et d'hiver 1964. Il part du point de vue que tant que nous trouvons des villes prêtes à engager des dépenses pour l'organisation des Jeux, nous devrions nous déclarer satisfaits.

M. E. Ghibu (Roumanie) propose au nom de son comité une augmentation du nombre des sports aux Jeux, qui seraient ainsi une grandiose démonstration du sport mondial. Il demande également l'augmentation des épreuves féminines et propose l'adjonction du basket-ball, volley-ball et hand-ball pour femmes.

Le Général Stoïtchev (Comité International Olympique) déclare qu'une augmentation du nombre des sports aux Jeux devrait nous réjouir et non nous inquiéter. Le développement du Mouvement Olympique est précisément une raison de rendre le programme plus important. Il se déclare opposé au chiffre de 25 pays fixé par les Règles pour qu'un sport puisse être admis aux Jeux. Ce nombre devrait être sensiblement réduit. Il n'existe aucune disette du

nombre des candidatures de villes désirant obtenir l'organisation des Jeux. Il est donc opposé à une limitation ou à une réduction du programme.

M. Reczek (Pologne) a été heureux de constater que le Comité Olympique National Italien attache une importance toute particulière à l'exposition des Arts Romains, Anciens et Etrusques, aux Jeux de 1960. Il pense que les arts devraient être développés davantage aux Jeux Olympiques et que le côté culturel devrait être encouragé de plus en plus. La course aux médailles n'est pas l'élément important des Jeux, mais bien l'éducation morale et culturelle des participants.

M. Brundage approuve *M. Reczek*. Revenant sur la réduction du programme, il fait un parallèle avec ce qui était autorisé autrefois et qui est permis aujourd'hui.

Le Général Stoïtchev (Comité International Olympique) revient à la charge au sujet de la réduction des Jeux, qu'il estime inutile. Il cite une fête de culture physique qui s'est déroulée à Sofia, ville comparativement petite, à laquelle 30 000 participants prirent part.

Le Maharajah de Patiala (Inde) craint que si nous ne limitons pas le programme des Jeux, l'Olympisme sera écrasé par son propre poids. Il faut pouvoir organiser les Jeux dans le monde entier, en tenant compte de différents facteurs. Il en a fait l'expérience aux III^{es} Jeux Asiatiques qui se sont déroulés l'an dernier à Tokyo. Il faut rester dans des limites raisonnables si nous voulons que l'Olympisme vive pendant des générations.

M. Brundage cite à ce sujet les Jeux de l'Amérique centrale et des Caraïbes, dont les organisateurs ont été contraints de réduire le programme prévu, afin de trouver une ville qui soit en mesure de les organiser.

TÉLÉVISION AUX JEUX OLYMPIQUES

M. Brundage fait rapport sur ce problème et dit que le Comité International Olympique fondait de grands espoirs sur les possibilités de revenus que la télévision pourrait nous apporter, et qui résoudraient nos problèmes financiers. Le Comité International Olympique s'est heurté à de nombreuses difficultés et les pourparlers restent en cours; mais nos espoirs de gros revenus sont faibles.

JEUX RÉGIONAUX

M. Brundage expose la situation: la création de ces Jeux fut suggérée par le Baron de Coubertin et certains d'entre eux ont le patronage du Comité International Olympique, selon règles admises.

M. Haim Glouensky (Israël) déclare que le Comité Olympique d'Israël n'a pas reçu d'invitation pour participer aux III^{es} Jeux Méditerranéens qui doivent se dérouler cette année à Beyrouth. Il pense qu'une telle discrimination n'est pas admissible, et si un pays ne peut pas inviter tous les Comités Nationaux Olympiques de la région, l'organisation devrait être accordée au Comité National Olympique d'un autre pays. Il souhaite plein succès au comité du Liban s'il organise des Jeux Libanais.

Cheik Gabriel Gemayel (Liban) expose les raisons pour lesquelles le Comité Olympique d'Israël n'a pas pu être invité. Il n'existe qu'un cessez-le-feu entre le Liban et Israël. Ce serait un danger pour les athlètes israéliens de prendre part à ces Jeux alors qu'un grand nombre de réfugiés arabes d'Israël résident dans des camps libanais. En outre, il part du point de vue que le Comité d'Israël n'aurait pas pu accepter l'invitation.

M. Armand Massard (Comité International Olympique) regrette que le protocole des Jeux Régionaux

soit entièrement calqué sur celui des Jeux Olympiques, ce qui n'est pas admis par les règlements adoptés par le Comité International Olympique en 1952.

M. J.A. Elola-Olaso (Espagne) tient à déclarer que la non-invitation d'Israël aux II^{es} Jeux Méditerranéens, à Barcelone, en 1955, ne revêtait aucun caractère politique. Il en donne pour preuve qu'aux Jeux Universitaires qui se sont déroulés en Espagne, les athlètes israéliens étaient invités et participèrent à ces Jeux.

M. A. Arias-Schreiber (Pérou) apporte le salut du Comité National Olympique Péruvien. Il se déclare favorable à l'organisation des Jeux Régionaux, à une réduction du programme des Jeux Olympiques et au développement des rapports entre le Comité International Olympique et les Comités Nationaux Olympiques.

M. Brundage demande à tous les Comités Nationaux Olympiques d'étudier sérieusement les Règles Olympiques avant les Jeux de Rome. Il fait remarquer que si des amateurs-marrons participent aux Jeux, la faute en incombe aux Comités Nationaux Olympiques, auxquels il demande d'être extrêmement prudents. Il aimerait aussi que les Comités Nationaux Olympiques n'inscrivent pas d'athlètes n'ayant pas le calibre olympique. Il les rend également attentifs à la discipline qui doit régner parmi les athlètes pendant la cérémonie d'ouverture des Jeux, ce qui n'a pas toujours été le cas. Finalement il rappelle qu'il n'existe pas de classement par points et par nation, et il recommande aux Comités Nationaux Olympiques d'en informer la presse de leur pays.

M. Victor Boin (Belgique) sans vouloir ouvrir une discussion sur ce sujet aujourd'hui, fait une communication du Comité Olympique Belge qui tend à demander au Comité International Olympique d'étudier le problème du manque à gagner. Le Comité Olympique Belge est farouchement adverse du professionnalisme, il faut maintenir aux Jeux Olympiques une atmosphère pure et saine. Une résolution sur le manque à gagner a été votée par son comité et envoyée à la chancellerie du Comité International Olympique. Il souligne la stricte réglementation qui est prévue dans cette résolution au sujet du manque à gagner. Il cite quelques exemples justifiant cette décision.

M. Brundage est certain que d'aucuns partagent le point de vue de M. Boin et que d'autres lui sont opposés. Le Comité International Olympique se penchera sur ce problème une fois de plus.

RÉUNIONS COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE- COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES

Sur la demande de M. Brundage, président, il est voté à une grande majorité que des réunions semblables à celle de ce jour seront convoquées tous les deux ans. Les mesures nécessaires seront prises par le Comité International Olympique afin que ces réunions aient lieu une année avant les Jeux et une année après. (7 voix s'étaient exprimées pour une réunion tous les quatre ans.)

JEUX 1964

Le président demande si MM. les délégués désirent émettre un vote purement consultatif sur le choix de la ville des Jeux de 1964.

Le Dr Carle (France) s'oppose fermement à un tel vote, qui pourrait créer un malaise dans cette réunion.

REMERCIEMENTS

M. Brundage remercie chaudement M. Onesti, ses collaborateurs et le Comité Olympique National Italien pour l'admirable organisation de cette réunion, et pour le parfait accueil qui fut réservé aux délégués. (Vifs applaudissements.)

M. Ch. Benitah (Maroc) remercie le Comité International Olympique d'avoir bien voulu admettre ses délégués à cette réunion, alors que son comité n'est pas encore reconnu.

M. Brundage remercie les délégués présents et les félicite pour l'excellent esprit dont ils ont fait preuve au cours des discussions.

M. Victor Boin (Belgique) remercie M. Brundage de ses avis éclairés et de la façon courtoise avec laquelle il a présidé les débats.

La réunion est close à 18 heures.

Le président :
AVERY BRUNDAGE

Le chancelier :
OTTO MAYER.